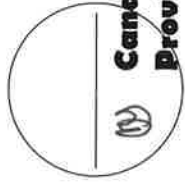


PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

5 FÉVRIER 2024



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 5 février 2024, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 52 sous la présidence de M. Mario Biron, Maire.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nathalie Pronovost
Nancy Savard

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Était absente :
Mme la conseillère : Johane Thibeault

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

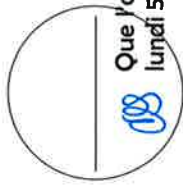
- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2024 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqeduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Restaurant Au Clocher;
- 9- Résolution blocus forestier au km 59;
- 10- Adoption du rapport financier 2023 de la bibliothèque, des prévisions budgétaires 2024 et demande d'aide financière pour 2024;
- 11- Résolution ministère des Transports pour arrêt stop lumineux au coin Chemin Rousseau et Chemin Villeneuve;
- 12- Désignation des signataires pour l'entente de fourniture de services d'ingénierie avec la MRC de Maria-Chapdelaine;
- 13- Résolution d'appui à AGIR;
- 14- Affaires nouvelles :
 - a. Projet « la génératrice numérique » CoLAB;
 - b. Projet « innovation forestière, chambre de commerce;
- 15- Période de questions;
- 16- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. 11.02.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 FÉVRIER 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST,
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**



Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 5 février 2024 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 12.02.2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024 (avec exemption de lecture)

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD, APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 15 janvier 2024 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

04- 13.02.2024 ADOPTION DES COMPTES À PAYER. APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2024 : 43 755.87\$

05- 14.02.2024 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 16 959.64\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN JANVIER 2024 : 60 715.51\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORT :
6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc nous devons acheter des équipements afin de permettre de prendre des données avec le logiciel Mission. Le coût des travaux sera d'environ 3500\$ à 4000\$. À l'égout tout va bien. Nous avons reçu une lettre du ministère de l'Environnement concernant la prise d'eau usée lors de l'échantillonnage (résultats non-conforme). Le problème a été réglé depuis.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 10 janvier 2024, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme et les résultats de l'eau brut ne nous indiquent aucun coliforme. Le 17 janvier, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme. Les trihalométhanes totaux étaient de 15.2.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie. Des fanions ont été installés et il y en a d'autres à installer.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Nous avons présenté une demande à emploi d'été Canada. Nous avons demandé 2 emplois pour le camp de jour et 2 emplois pour le centre d'escalade.

Les sentiers de motoneige sont bien entretenus et il y a beaucoup d'achalandage.

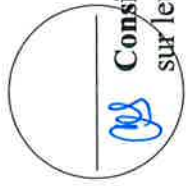
08- RESTAURANT AU CLOCHER.

Le restaurant est fermé puisque M. Normand Bouchard a quitté pour des raisons de santé.

09- 15.02.2024 RÉOLUTION POUR BLOCUS FORESTIER.

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;



Considérant que d'autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

Pour ces motifs,

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

La municipalité de Saint-Stanislas demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

**10-16.02.2024 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA
BIBLIOTHÈQUE, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2024.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte les états financiers 2023 et les prévisions budgétaires 2024 de la bibliothèque tel que déposés;

Que la Municipalité de Saint-Stanislas verse un montant de \$1000.00 à la bibliothèque comme aide financière 2024;

**11- 17.02.2024 RÉSOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN
SIGNAL D'ARRÊT LUMINEUX AU COIN DU CHEMIN ROUSSEAU ET DU
CHEMIN VILLENEUVE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas a observé qu'il y a régulièrement des véhicules qui passent tout droit à l'intersection du Chemin Rousseau et du Chemin Villeneuve;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait faire installer un signal d'arrêt lumineux à ladite intersection;

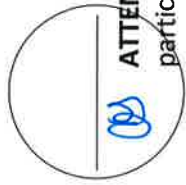
EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas demande au ministère des transports d'installer un signal d'arrêt lumineux à l'intersection des Chemins Rousseau et Villeneuve.

12- 18.02.2024 Désignation des signataires pour l'entente de fourniture de services d'ingénierie avec la MRC de Maria-Chapdelaine

ATTENDU QU' en décembre 2022, la MRC de Maria-Chapdelaine déposait, à titre d'organisme responsable, un projet de mise en commun pour un nouveau service d'ingénierie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR – Soutien à la coopération intermunicipale);



ATTENDU QUE par la résolution 117-11-2022, la municipalité de Saint-Stanislas s'est engagée à participer au projet et à assumer une partie des coûts;

ATTENDU QU'en 2023, la MRC de Maria-Chapelaine a reçu une réponse positive à la demande de soutien financier;

ATTENDU QU'à l'automne 2023, le service d'ingénierie a débuté avec l'embauche du directeur, de deux ressources et l'acquisition d'équipements;

ATTENDU QU'une entente de service a été transmise aux directions générales des municipalités pour signature.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST; APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Saint-Stanislas autorise M. Mario Biron, Maire et Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-trés. à signer l'entente de service sur trois ans pour le service d'ingénierie.

13- 19.02.2024 RÉSOLUTION D'APPUI À AGIR.

CONSIDÉRANT l'importance socio-économique des retombées de la récolte sur le territoire public municipalisé pour le développement de Saint-Stanislas;

CONSIDÉRANT l'existence de notre corporation forestière municipale, la Corporation des Jardins forestiers de Saint-Stanislas, et le niveau substantiel de retombées financières qu'elle apporte pour le développement de projets et la dynamisation de notre milieu;

CONSIDÉRANT que notre milieu désire continuer de bénéficier de la récolte au bénéfice de notre collectivité et pérenniser ces retombées dans le futur;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité routière en lien avec le volume élevé du transport de bois qui transigera par notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact du transport de la fibre sur la qualité des infrastructures municipales, notamment les routes et les traverses de cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de cohabitation avec les usagers de la forêt, particulièrement le secteur du Lac Eden, et des enjeux de quiétude découlant des activités de récolte forestière;

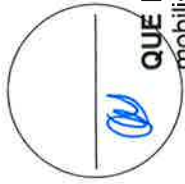
CONSIDÉRANT le passage du lien intégrateur P-49 dans plusieurs blocs de récolte prévus, de l'intérêt de cette infrastructure récréative pour notre collectivité et de l'importance de la qualité de l'ambiance forestière pour l'expérience des utilisateurs;

PAR CONSÉQUENT :
IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas émette plusieurs réserves quant à la planification forestière telle que présentée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. À ce titre, un document énumérant nos préoccupations a été produit et préalablement envoyé à l'unité de gestion de Mistassini (027-51), lequel supporte la présente résolution. Ce document intitulé « *Consultation préliminaire du milieu pour la récolte des COS Eden, Abel et Truite – Préoccupations, enjeux et solutions proposées par le milieu* » apporte des pistes de solutions soutenues par le Conseil municipal dont nous souhaitons l'application, afin de pouvoir éventuellement approuver la planification forestière.

14- AFFAIRES NOUVELLES.
9. 20.02.2024 PROJET « LA GÉNÉRATRICE NUMÉRIQUE » COLAB.

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



QUE la Municipalité de Saint-Stanislas appuie le projet de la Génératrice numérique afin de mobiliser l'écosystème entrepreneurial et rehausser la compétence numérique au sein de notre municipalité, soumis dans le cadre du programme « Soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire nordique québécois »;

QUE notre municipalité contribue significativement à la réalisation de ce projet du CO^{lab} Innovation sociale et culture numérique;

QUE notre engagement dans la mise en œuvre de ce projet consiste à :

- Faciliter les communications avec les acteurs et actrices de la municipalité;
- Fournir un espace adapté pour la réalisation d'ateliers ou de rencontres avec l'équipe du CO^{lab};
- Promouvoir le projet au sein de la municipalité.

b. 21.02.2024 PROJET INNOVATION FORESTIÈRE, CHAMBRE DE COMMERCE.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas donne son appui au projet d'innovation forestière du futur, déposé dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique : Projets structurants d'organismes en appui au développement de l'entrepreneuriat. La nature de ce projet est décrite dans la demande d'aide financière soumise au PAPDE;

QUE la municipalité confirme avoir pris connaissance et être en accord avec ses objectifs et sa réalisation;

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas confirme son intérêt à s'engager en tant que partenaire dans ce projet en fournissant une contribution en service;

15- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

16- 22.02.2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 52.

Adopté à la séance du 4 mars 2024

.....
Mario Biron, Maire

Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....
Caroline Gagnon

Caroline Gagnon, D. G. et sec. trés.